

Délibération n°07

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
55

Nombre de votants :
55

Date de convocation :
9 décembre 2019

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
23 décembre 2019

Objet :

**Opération de 14 logements
sociaux – Ancienne maison de
retraite de Mozac – Rue du
Couvent : fonds de concours à
la commune de Mozac pour la
réalisation de travaux
d'extension de réseau
électrique**

L'AN deux mille dix-neuf le lundi 16 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 9 décembre 2019 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Gabriel BANSON, *a donné pouvoir* à M Christian ARVEUF
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- M Philippe GAILLARD, *a donné pouvoir* à M Yves LIGIER
- Mme Catherine HOARAU, *a donné pouvoir* à M Jean-Maurice HEINRICH
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Marie-Pierre LORIN, *a donné pouvoir* à Mme Annick DAVAYAT
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Jacques LAMY
- Mme Régine PERRETON,
- M Vincent RAYMOND
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Nicolas WEINMEISTER

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Marie CACERES

**Rapport n°07 – Opération de 14 logements sociaux – Ancienne maison de retraite de Mozac –
Rue du Couvent : fonds de concours à la commune de Mozac pour la réalisation
de travaux d’extension de réseau électrique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.5216-5 VI relatif aux fonds de concours versés entre les communautés d’agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d’un équipement,

Vu l’arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d’agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la délibération n°20181218.13 du conseil communautaire du 18 décembre 2018, arrêtant le projet de Programme Local de l’Habitat (PLH),

Vu la délibération n°20191105.04 approuvant le PLH,

Vu la délibération de la commune de Mozac relatif à la demande de fonds de concours pour la réalisation de travaux d’extension de réseau électrique nécessaires à l’opération de 14 logements sociaux, rue du Couvent,

Considérant le projet porté par l’OPHIS pour l’acquisition/amélioration de 14 logements situés dans les bâtiments de l’ancienne maison de retraite de Mozac rue du Couvent,

Considérant que la réalisation du projet nécessite l’extension des réseaux électriques pour un montant à charge de la mairie de Mozac, Maître d’ouvrage, de 10 356.46 € HT,

Considérant que la commune de Mozac sollicite de la part de RLV une aide sous forme de fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge de la commune, soit 5 178.23 €, pour la réalisation de ces travaux d’extension du réseau électrique ; comme indiqué dans le plan de financement suivant :

	Montant HT € des travaux	Part Commune HT € (50%)	Part RLV HT € (50%)
Extension du réseau pour raccordement électrique du 2 rue du Couvent (Projet OPHIS)	10 356,46	5 178,23	5 178,23

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :

- **approuve le versement d’un fonds de concours à la commune de Mozac pour les travaux d’extension de réseau électrique de la rue du Couvent, nécessaire à la réalisation du projet de logements sociaux de l’OPHIS pour un montant de 5 178.23 €,**
- **autorise le Président à verser cette somme au vu des justificatifs présentés par la commune de MOZAC.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 17 décembre 2019***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-
DELIB2019121607-DE
Date de télétransmission : 06/01/2020
Date de réception préfecture : 06/01/2020